

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

LE 21 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 21 juin 2018 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Était également présente à cette séance, madame Mélissa Castilloux Allain, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-288

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu à l'unanimité que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire du 21 juin 2018 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants:

Les points à l'ordre du jour sont :

- 01- Acceptation de la soumission pour la pose de trois poteaux électriques et deux lumières dans la route de la Prée et la route Ange
- 02- Acceptation de la soumission à l'entreprise serre Petite Rosée pour l'achat de supports et collets
- 03- Don pour personnes handicapées
- 04- Clôture route Marcil (Stephen Dow)
- 05- Protocole d'entente (développement résidentiel Yves Beaudin)
- 06- Camp de jour (autorisation de dépenses)
- 07- Embauche d'employés Camp de jour
- 08- Embauche d'employés au bureau touristique
- 09- Embauche d'employés programme FAIR
- 10- Achat d'une imprimante
- 11- Modification de règlement 2017-08
- 12- Don pour repas des élèves de l'école Port-Daniel-Shigawake
- 13- Installation d'une toilette chimique à la plage de Port-Daniel
- 14- Mandat pour le service d'un ingénieur
- 15- Période de questions ;
- 16- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-289
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA POSE DE
TROIS POTEAUX ÉLECTRIQUES ET DEUX LUMIÈRES
DANS LA ROUTE DE LA PRÉE ET LA ROUTE ANGE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Berthelot entr. Elec. Inc. au montant de 5 145.13 \$ taxes incluses pour l’installation de trois poteaux électriques et deux lumières dans la route de la Prée et la route Ange.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION À L’ENTREPRISE
SERRE PETITE ROSÉE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-290
DON POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 200 \$ pour la promotion du rassemblement sportif régional pour les personnes handicapées de la Gaspésie.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-291
CLÔTURE DANS LA ROUTE DE MARCIL

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Stephen Dow au montant de 6 143.09 \$ pour l’installation d’une nouvelle clôture dans la route de Marcil.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-292
PROTOCOLE D’ENTENTE (DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL YVES BEAUDIN)

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier à se prévaloir des services de monsieur Marc Chrétien ingénieur pour la vérification du protocole d’entente

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Chantal Vignet, à signer ledit protocole d’entente relativement au développement résidentiel Yves Beaudin.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE CAMP DE
JOUR**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-293
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-06-267
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS CAMP DE JOUR**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'embauche des étudiants(es) suivants(es) :

Madame Marika Allain comme coordonnatrice à raison de 20 heures par semaine pendant 9 semaines et au taux de 18.50\$/heure.

Mesdames Marie-Michèle Allain-Cyr, Jade Huard-Morin et Sabrina Lévesque comme monitrices à raison de 35 heures par semaine pendant 7 semaines et au taux de 13.50\$/heure.

Mesdames Lorianne Boudreau et Claudy Roussy comme monitrices spécialisées à raison de 35 heures et 21 heures par semaine pendant 7 semaines et au taux de 13.50\$/heure.

Madame Sara-Maude Couturier et monsieur Christopher Cyr comme aides-moniteurs de camp de jour à raison de 35 heures par semaine pendant 7 semaines et au taux de 12.00\$/heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-294
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AU BUREAU TOURISTIQUE**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Kiosque touristique, il est prévu de procéder à l'embauche de deux étudiants(es).

Les emplois seront rémunérés au salaire minimum (12\$/heure) pour une période de 7 semaines à raison de 35 heures par semaine.

La date de début des emplois sera à confirmer par la directrice générale ultérieurement.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu d'embaucher madame Audrey Bourque et monsieur Jordan Langlois aux postes de préposés à l'accueil touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-295
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS PROGRAMME FAIR

La municipalité embauchera trois postes de journalier temporaire pour la saison estivale 2018 pour le programme FAIR.

Les emplois seront rémunérés à 14,00\$/heure pour une période de 14 semaines à raison de 35 heures par semaine.

La date de début d'emploi a été fixée au 26 juin 2018.

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu d'engager les personnes suivantes pour le programme FAIR :

Monsieur Conrad Langlois
Monsieur Roland Dorion
Madame Marie-Pier Duguay

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-296
ACHAT D'UNE IMPRIMANTE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de l'Imprimerie des Anses Inc. au montant de 656.74 \$ taxes incluses pour l'achat d'une nouvelle imprimante incluant l'encre pour le bureau de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-297
MODIFICATION DU RÉGLEMENT 2017-08
RÉGLEMENT DE CONSTRUCTION

Considérant qu'il n'y a aucun site dans la MRC du Rocher-Percé pour y déposer des blocs de béton provenant de la démolition des bâtiments

Considérant qu'aucun entrepreneur sur notre territoire n'est équipé pour le concassage de ce type de résidu

Considérant que le conseil municipal est d'accord pour modifier le règlement 2017-08 pour permettre, lors de la démolition d'une fondation de béton que celle-ci peut être défaite en partie d'environ 16 pieds carrés et que les résidus de béton doivent être enterrés sur le site et recouvert d'une épaisseur d'au moins trois pieds de terre, nivelé de manière à empêcher toute accumulation d'eau tout en respectant l'aspect général du reste de la propriété

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à suivre les étapes pour la modification du règlement 2017-08, règlement de construction et autorise Ciment McInnis à procéder à la démolition des maisons et entrepôts dès aujourd'hui, dans le respect du règlement modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-298
DON POUR REPAS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PORT-
DANIEL-SHIGAWAKE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 200 \$ pour un repas dixie-lee aux élèves de l'école Port-Daniel-Shigawake le 21 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-299
INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE À LA
PLAGE DE PORT-DANIEL

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède à l'installation d'une toilette chimique à la plage de Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-300
MANDAT POUR LE SERVICE D'UN INGÉNIEUR

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le maire, monsieur Henry Grenier, pour mandater monsieur Marc Chrétien de la firme Tétratech à nous proposer une offre de service pour l'installation de quais flottants à l'ouest du cours d'eau de l'espace culturel familial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-301
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Mélissa Castilloux Allain
Dir. gén. adj./sec.-trés. adj.